



BP 82
24400 MUSSIDAN
☎ 05.53.81.04.07 fax 05.53.81.09.94
mairie@mussidan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, M. Jacques FROIDEFON, Mme Isabelle BARRY, M. Christophe EHRISMANN, Mme Jeannine LANGNER, M. Jean-Marie CARRIER, M. Alain PALISSE, Mme Josette DEMOURET LHERBAT, M. Daniel RAGONDET, Mme Marilyne MARÉCHAL, M. Philippe DURAND, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Michael CROSBIE, Mme Marika DAURES, Mme Argentine VENCHIARUTTI, M. Jean-Claude VILLENEUVE

Absents : M. Christian JOUBERT, Mme Isabelle CONTE, Mme Bernadette FAURE

Excusé : M. Philippe FLAMANT

Procurations : Mme Monique NOEL à M. Christophe EHRISMANN, Mme Liliane ESCAT à M. Stéphane TRIQUART

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mme Agnès VILLENEUVE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Assiste : Mme Charlotte BRUS

122/15- RÉHABILITATION DE L'ANCIEN FOYER RURAL EN SALLE MULTICULTURELLE - ATTRIBUTION DU LOT N° 2

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,
Vu la délibération n°106/13 en date du 13 novembre 2013,
Vu la délibération n°80/14 en date du 20 juin 2014,
Vu la délibération n°22/15 en date du 4 mars 2015,
Vu la délibération n°45/15 validant l'APD pour la réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle,
Vu l'ouverture des plis en date du 18 août 2015,
Vu les rencontres de négociations avec les entreprises ayant répondu,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle est en voie de concrétisation.
En marché à procédure adaptée, il est aujourd'hui nécessaire d'attribuer les lots aux entreprises.

Pour le lot n°2 « démolition, gros œuvre », 4 entreprises ont répondu avec une offre régulière. Les deux critères de choix sont les suivants : critère technique (40%) et critère de prix des offres (60%).

AR PREFECTURE

024-212402994-20151014-122_15-DE
Regu le 15/10/2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour le lot n°2, l'offre de l'entreprise NADAL Yves, jugée comme étant la mieux-disante (note 92/100) pour un montant total HT de 316 061,10 €. Il propose également de retenir l'option en moins-value « parquet de scène » d'un montant de 2880.00 € et l'option « aménagement des loges au R+1 » d'un montant de 2280.00€ HT soit un montant total de 315 461.10 € HT.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE de retenir pour le marché de réhabilitation de l'ancien foyer rural en salle multiculturelle pour le lot n°2 l'entreprise NADAL Yves pour un montant total HT de 316 061,10 € HT ainsi de retenir l'option en moins-value « parquet de scène » d'un montant de 2880.00 € et l'option « aménagement des loges au R+1 » d'un montant de 2280.00 € HT soit un montant total de 315 461.10 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce s'y rapportant.

Et

RAPPELLE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la ville.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

MUSSIDAN, le 14 OCT. 2015

-Pour copie certifiée conforme-

Publication le : 15 OCT. 2015

Le Maire,

Stéphanie TRIQUART


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

AR PREFECTURE

024-212402994-20151014-122_15-DE
Reçu le 15/10/2015